

## Un programme de santé et de sécurité au travail doit comporter les aspects suivants :

- Formation et supervision des employés pour leur protection lors de la manipulation de matières dangereuses ou de situations dangereuses
- Procédures écrites relatives à la mise en œuvre des pratiques de travail sûres
- Mise en place et fonctionnement d'un comité mixte sur la santé et la sécurité au travail (CMSST) ou choix d'un délégué à la santé et à la sécurité, suivant les besoins
- Système de détermination des dangers, qui comprend des évaluations, des inspections et une méthode de signalement
- Système de surveillance, de suivi et de contrôle des dangers établis
- Système de conservation des dossiers et des statistiques sur la santé et la sécurité, des rapports d'inspection, des directives de sécurité et des essais effectués sur le lieu de travail
- Système de suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité du programme de SST à l'aide de vérifications et d'évaluations périodiques
- Système permettant d'enquêter rapidement sur les situations dangereuses afin d'en déterminer les causes ainsi que les mesures à prendre pour éviter qu'elles ne se reproduisent



## Pour en savoir plus

Division de la santé et  
de la sécurité au travail  
Ministère du Travail, des Compétences  
et de l'Immigration

Téléphone : 902-424-5400

Numéro sans frais : 1-800-9-LABOUR  
(1-800-952-2687)

Télécopieur : 902-424-5640

[safetybranch@novascotia.ca](mailto:safetybranch@novascotia.ca)

[novascotia.ca/lae/healthandsafety/](http://novascotia.ca/lae/healthandsafety/)

Informations simplifiées sur la sécurité



[NovaScotia.ca/NovaSAFE](http://NovaScotia.ca/NovaSAFE)

# FAITES CE QU'IL FAUT.

Call Composez le  
**1-800-9LABOUR** pour les  
règlements problèmes et  
questions concernant la  
sécurité des lieux de  
travail et des lieux publics.

La sécurité  
est l'affaire  
de tous.

Pour en savoir plus



**NOVA SCOTIA**  
NOUVELLE-ÉCOSSE

Santé et sécurité  
au travail

# POLITIQUE ET PROGRAMME



[safetybranch@novascotia.ca](mailto:safetybranch@novascotia.ca)

**NOVA SCOTIA**  
NOUVELLE-ÉCOSSE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES COMPÉTENCES ET DE L'IMMIGRATION

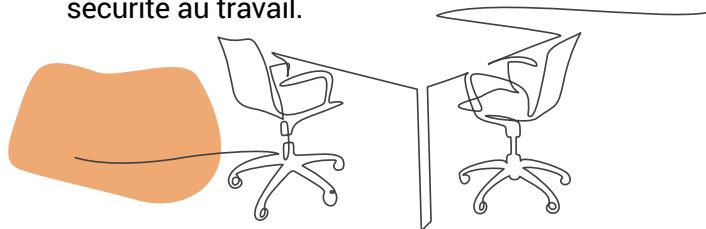
# QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)?

La politique d'un employeur en matière de santé et de sécurité au travail présente son engagement à prévenir les accidents et des maladies au travail. Elle explique comment les employés et l'employeur peuvent ensemble assurer une telle prévention.

La loi sur la santé et la sécurité au travail (*Occupational Health and Safety (OHS) Act*) exige que les employeurs ayant au moins cinq employés possèdent une politique en matière de santé et de sécurité au travail.

## Une politique de santé et de sécurité au travail est nécessaire pour :

- prouver l'engagement de l'employeur à créer un lieu de travail sain et sûr;
- prouver l'engagement de l'employeur à identifier et contrôler les dangers, autant que possible;
- renforcer la coopération entre toutes les parties, sur le lieu de travail, en vue de créer et de maintenir des pratiques relatives à la santé et à la sécurité au travail;
- faciliter l'affectation de ressources à la santé et à la sécurité au travail;
- aider à réaliser les objectifs de l'organisation en matière de santé et de sécurité au travail.



## Que devrait comprendre une politique de santé et de sécurité au travail?

### Engagement de l'employeur à :

- offrir un environnement de travail sain et sûr;
- intégrer la santé et la sécurité dans les activités de travail quotidiennes;
- coopérer avec l'ensemble du personnel, à tous les niveaux de l'organisation, pour la mise en œuvre efficace de la politique en matière de santé et de sécurité au travail, et le consulter à ce sujet;
- contrôler l'efficacité de la politique en fixant et en revoyant les objectifs et les cibles en matière de SST;
- se conformer aux exigences de la loi en matière de SST, à un niveau minimum.

### Responsabilités des employeurs :

- Prendre toutes les précautions raisonnables pour prévenir les maladies et les blessures
- Signer le document et s'assurer que la politique est exécutée
- Maintenir un lieu de travail sain et sûr afin de protéger tous les travailleurs
- Revoir la politique au moins une fois par an en fonction des changements liés au lieu de travail et à la législation

## Qu'est-ce qu'un programme de santé et de sécurité au travail (SST)?

Un programme de santé et de sécurité au travail aide les employeurs et leurs employés à assumer les responsabilités définies dans la loi sur la santé et la sécurité au travail (OHS Act) et son règlement.

Un programme efficace permet de réduire les incidents et les pertes ainsi que d'aider les employeurs et les employés à procéder à la diligence requise.

La mise en place d'un tel programme constitue une pratique exemplaire pour toute entreprise, quelle que soit sa taille. Il s'agit d'une obligation légale pour toute entreprise possédant au moins 20 employés.

## Un programme de SST devrait comprendre :

- des responsabilités et une chaîne de responsabilité claires en matière de santé et de sécurité, et ce pour chaque type de poste au sein de l'organisation;
- un processus assurant la participation des employés au programme;
- un calendrier de formation continue du personnel.



Manuel de sécurité  
pour les entreprises

